



## Prolongation de la garantie de taux sur les CPG pour la saison des REER

**Le 17 janvier 2018**

Pour la période allant du 15 janvier au 9 mars 2018, vous pourrez bénéficier d'une **prolongation spéciale de la garantie de taux**<sup>1</sup> pour la saison des REER sur tous les certificats de placement garanti (CPG) émis par B2B Banque dont le terme est d'un à cinq ans.

REMARQUE : La garantie de taux ne s'applique pas aux comptes détenus en nom de tiers.

**Transferts dans un REER :** Durant la période de prolongation de la garantie de taux, les taux d'intérêt sont garantis pendant 45 jours civils à compter de la date d'engagement indiquée sur le formulaire d'autorisation de transfert. Les originaux des formulaires d'autorisation de transfert doivent être envoyés directement à l'institution cédante. Une copie du formulaire d'autorisation de transfert ainsi que l'original du formulaire [Demande d'ouverture de compte RER ou FRR](#) (622-07-149F) de B2B Banque, dûment rempli et signé, doivent être envoyés à B2B Banque.

**Renouvellements :** Durant la période de prolongation de la garantie de taux, les taux d'intérêt sont garantis pendant 30 jours civils à compter de la date d'échéance pour les certificats de placement qui arriveront à échéance au plus tard le 9 mars 2018. Veuillez indiquer les instructions de renouvellement sur le [Formulaire de dépôt à terme - Renouvellement ou Achat de placement additionnel](#) (622-03-151F) de B2B Banque, et envoyer ce formulaire par télécopieur au 1.888.946.3448 ou au 416.865.5865.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de B2B Banque au 1.866.884.9407.



199 rue Bay, bureau 600  
CP 279 SUCC Commerce Court  
Toronto ON M5L 0A2  
[b2bbanque.com](http://b2bbanque.com)

1. Le taux d'intérêt appliqué est le plus élevé entre le taux à la date de l'engagement (la date à laquelle le client signe l'avis de renouvellement) et le taux en vigueur le jour du renouvellement.

Cette communication est destinée exclusivement aux conseillers financiers agréés et aux sièges sociaux, et est fournie à titre d'information seulement. Elle peut être distribuée à l'interne à tous les représentants des sièges sociaux. Cette communication n'est pas destinée au grand public. B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers, et n'appuie ni n'encourage quelque produit, programme ou stratégie de placement que ce soit. ©B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.